



**EXTRAIT**  
**du**  
**Registre des Délibérations du Conseil d'administration**

**L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE et le 25 juin 2024 à 18h00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de DAX, convoqué le 18 juin 2024, s'est réuni dans la salle des commissions n°1 en mairie, sous la présidence de Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Vice-Présidente du CCAS.**

Nombre de membres afférents au conseil d'administration	17	Date de la convocation : 18 juin 2024
Nombre de présents	11	
Nombre de pouvoirs	1	Date de la publication : 02 juillet 2024
Suffrages exprimés	12	

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Julien RELAUX, Mme Marylène HENault, Mme Aline DUZERT, Mme Gisèle CAMIADE, M. Dominique DUBROCA, M. José PEREZ, M. Jean-Maurice CASTEX, Mme Anne DE LAPORTERIE, M. Jean Pierre LAFARGUE, M. Jean Paul USSEL

**ABSENTS ET EXCUSES :**

M. Julien DUBOIS, M. Didier ZARZUELO, M. Pierre STETIN, Mme Marcelle THEIL, Mme Maria OREA, M. Patrice BOUCAU

**POUVOIRS :**

M. Patrice BOUCAU donne pouvoir à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Laurent DUBOIS

**OBJET : Avenant n°1 à la convention de vacation relative aux missions confiées au Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI) des établissements d'accueil du jeune enfants du CCAS de Dax**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Vu** l'article R2324-39 du Code de la Santé Publique,

**Vu** la délibération n°20231012-03 en date du 12 octobre 2023 relative à la convention de vacation relative aux missions confiées au Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI),

**Vu** la convention en date du 13 octobre 2023 établie entre le CCAS de Dax et le Docteur MARTY,

**Vu** le projet d'avenant à la convention de vacation relative aux missions confiées au Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI) présenté en pièce jointe.

**Considérant** l'obligation pour chaque établissement et service d'accueil non permanent d'enfants de disposer au sein de sa structure d'un Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI),

**Considérant** la nécessité d'augmenter le volume d'heures de présence du RSAI au sein des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) pour le porter à 200 h/an.

**SUR PROPOSITION DE Mme PECHAUDRAL-DOURTHE Sarah, Vice-Présidente du CCAS, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 12 VOIX POUR,**

**Approuve** le projet d'avenant à la convention entre le CCAS de Dax et le Docteur MARTY joint en annexe,

**Autorise** Monsieur le Président ou en son absence Madame la Vice-présidente du CCAS à signer ladite convention et tous les documents relatifs à ce dossier.

**Secrétaire de séance,  
Laurent DUBOIS**

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**



**Julien DUBOIS**  
Président du CCAS de Dax  
Maire de Dax  
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »